



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4933

Attribution de subventions de fonctionnement au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens au titre de l'exercice 2019 pour un montant total de 40 400 euros

Direction du Développement Territorial

**Rapporteur :** Mme TAZDAIT Djida

**SEANCE DU 1 JUILLET 2019**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 JUILLET 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 JUN 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 8 JUILLET 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 11 JUILLET 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme LEVY (pouvoir à M. BROLIQUIER), Mme BERRA (pouvoir à M. DAVID), Mme MANOUKIAN, M. HAMELIN (pouvoir à Mme NACHURY), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à Mme CROIZIER)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2019/4933 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS, DE L'EGALITE ET DES DROITS DES CITOYENS AU TITRE DE L'EXERCICE 2019 POUR UN MONTANT TOTAL DE 40 400 EUROS (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 juin 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon s'est fortement engagée dans l'accès au droit pour tous et toutes en faisant de la lutte contre toutes les formes de discrimination une politique intégrée dans l'ensemble de ses domaines de compétences : la Ville comme service public, comme employeur, comme acheteur, comme responsable politique par son soutien aux actions conduites sur le territoire lyonnais.

L'engagement de la Ville de Lyon en faveur de l'égalité repose sur trois axes d'interventions :

- l'accès aux droits, la prévention et la lutte contre toutes les formes de discrimination : actions visant à un plein accès au droit notamment auprès des personnes confrontées à une discrimination et à une meilleure compréhension des discriminations ;
- la lutte contre les stéréotypes, préjugés et représentations : actions visant à faire évoluer les représentations, les stéréotypes et les préjugés dans une perspective de prévention des discriminations et de promotion des droits humains ;
- la promotion de la diversité : actions permettant d'aller vers une meilleure reconnaissance et respect des différences.

Pour atteindre ces objectifs, tous les acteurs de la société se mobilisent et les associations sont également porteuses d'initiatives et d'actions permettant de développer une forte dynamique en faveur de l'égalité, en direction des citoyens lyonnais.

Ainsi, la Ville de Lyon a déjà soutenu différentes structures et actions avec l'attribution de subventions d'un montant total de 113 000 euros lors de la séance du Conseil municipal du 25 mars 2019 (délibération n° 2019/4649) et il vous est proposé aujourd'hui d'examiner d'autres projets.

Je vous propose donc de répondre favorablement aux demandes de subvention pour la mise en œuvre des actions présentées dans le tableau suivant :

<b>STRUCTURE MAITRE D'OUVRAGE</b>	<b>ACTION</b>	<i>Subvention 2018</i>	<b>MONTANT PROPOSE en 2019</b>
APGL - Association des parents et futurs parents Gay et Lesbiens antenne Auvergne Rhône-Alpes CO/Centre LGBTI 19, rue des Capucins 69001 LYON	Défense des intérêts matériels et moraux des familles concernées par l'homosexualité, des familles homoparentales, des parents homosexuels et des enfants de ces familles (fonctionnement général de l'association).		<b>2 250 €</b>
Les Cités d'Or 36, rue Burdeau 69001 LYON	Colloque "éduquer à la citoyenneté : enjeux et perspectives" (le 1er octobre à l'Hôtel de Ville en présence de différents acteurs de l'éducation à la citoyenneté).	5 000 €	<b>2 000 €</b>
Lesbian and Gay Pride de Lyon 19, rue des Capucins 69001 LYON	Promotion de l'Egalité pour les LGBTI : quinzaine des cultures lesbiennes, gays, bi, trans et intersexes du 7 au 22 juin, village associatif le 16 juin et accompagnement des personnes victimes d'agression ou de discrimination.	4 000 €	<b>4 000 €</b>
Regard Sud 1,3 rue des pierres plantées 69001 LYON	19 <sup>ème</sup> édition du festival "Cinéma du Sud" en partenariat avec l'Institut Lumière : films en présence de cinéastes, acteurs et producteurs suivis de débats avec le public.	3 000 €	<b>2 000 €</b>
Agir pour l'égalité 8, rue de l'Epée 69003 LYON	Postures éducatives face aux comportements et propos homophobes : formation des animateurs-trices de la Duchère sur la cause LGBT (lesbiennes, gays, bi, trans) et exposition de sensibilisation pour toucher le public jeune du quartier.		<b>1 000 €</b>
ALLIES - Association Lyonnaise pour l'Insertion Economique et Sociale 24, rue Etienne Rognon 69007 Lyon	Accès à la culture des personnes en parcours d'insertion : proposition, par le biais de structures partenaires, de sorties culturelles pour faciliter la participation à la vie culturelle de personnes en parcours d'insertion.	3 000 €	<b>3 000 €</b>
Fondation Armée du Salut - Arche de Noé 3, rue Félicité 69007 LYON	Prévention des extrémismes, lutte contre les discriminations : création d'un théâtre forum avec un groupe de jeunes "ambassadeurs" du projet.		<b>2 650 €</b>

<b>STRUCTURE MAITRE D'OUVRAGE</b>	<b>ACTION</b>	<i>Subvention 2018</i>	<b>MONTANT PROPOSE en 2019</b>
IBUKA Rhône-Alpes 10 bis, rue Jangot 69007 LYON	Activités commémoratives du génocide des Tutsi du Rwanda, témoignages et sensibilisation dans les écoles, transmission de la mémoire au grand public, soutien psychologique aux rescapés (fonctionnement général de l'association).		<b>2 000 €</b>
Théâtre du Grabuge MJC Laënnec Mermoz 21, rue Genton 69008 Lyon	Classe départ 1 Lyon Métropole : dispositif permettant à une quinzaine de jeunes de 18 à 25 ans en situation d'exclusion de bénéficier d'un parcours de formation artistique via des contrats de services civiques.	1 500 €	<b>3 000 €</b>
Association Nationale le Refuge Délégation Auvergne - Rhône-Alpes 19, quai Arloing 69009 LYON (siège social de l'association : 75, place d'Acadie 34000 MONTPELLIER)	Accueil et prise en charge de jeunes en rupture familiale et/ou sociale à cause de leur homosexualité ou de leur trans identité : hébergement, accompagnement psychologique et social (fonctionnement général de l'association).	4 500 €	<b>4 500 €</b>
Forum Réfugiés-Cosi 28, rue de la Bâisse 69100 VILLEURBANNE	16 <sup>ème</sup> marche des parapluies à l'occasion de la journée mondiale du réfugié : sensibilisation du grand public à la défense du droit d'asile, rencontres culturelles et échanges.	5 000 €	<b>8 000 €</b>
	Développement d'outils pédagogiques (supports vidéo) pour la formation des professionnels accompagnant des demandeurs d'asile, migrants et réfugiés dans leurs procédures administratives et juridiques.	6 000 €	<b>3 000 €</b>
Radio Salam 24, rue Antonin Perrin 69100 VILLEURBANNE	Accès aux droits et lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme : émission radiophonique avec un avocat qui répond aux questions des auditeurs.		<b>3 000 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>40 400 €</b>

Pour mémoire, le montant total des subventions allouées au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens, s'établit comme suit :

- au titre de l'année 2018 : 149 399 euros ;
- au titre de l'année 2019 : 153 400 euros intégrant la 2<sup>ème</sup> tranche de 40 400 euros correspondant au présent rapport.

Les conditions et modalités de versement de ces subventions peuvent être formalisées par des conventions d'application, dont le modèle type est joint au présent rapport (associations pour lesquelles des conventions ont déjà été signées antérieurement).

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2019/4649 du 25 mars 2019 ;

Vu ledit modèle type de convention d'application ;

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Où l'avis de la commission affaires sociales - solidarité - santé - droits des citoyens ;

### **DELIBERE**

- 1- Les subventions de fonctionnement, pour un montant total de 40 400 euros, sont allouées aux associations précitées et réparties conformément au tableau ci-dessus.
- 2- Le modèle type de convention d'application est approuvé.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions.
- 4- La dépense en résultant, soit 40 400 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours : ligne de crédit 41864, nature 6574, fonction 520.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, la Conseillère municipale  
déléguée,  
Djida TAZDAIT